

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23.03.2017

Acte n°38 : Le conseil affecte le résultat de l'exercice 2016 ainsi :

- Service général : -38 687,33 €
- Services spéciaux : -34 189,52 €

Acte n°39 : Le conseil adopte sans réserve le compte financier du lycée Joffre pour l'exercice 2016 :

- Recettes : 2 696 059,35 € / Dépenses : 2 766 641,80 €
- Résultat de fonctionnement : -70 582,45 €
- Capacité d'autofinancement : -9 191,63 €
- Variation du fonds de roulement : -29 792,49 €
- Fonds de roulement fin 2016 : 636 722,63 €, dont service général : 335 289,64 €, service de restauration et d'hébergement : 255 294,24 € et service académique du matériel scientifique : 46 138,75 €

Acte n°40 : Le conseil autorise le chef d'établissement à adhérer au groupement de commandes de fournitures et de livraison pour les vêtements de travail des personnels techniques territoriaux.

Acte n°41 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le Ministère de la Justice pour l'accueil de personnes condamnées à des TIG judiciaires.

Acte n°42 : Le conseil approuve la décision budgétaire modificative proposée pour le budget 2017 du lycée Joffre : prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 267 500,00 €.

- 205 000,00 € sur le FDR du service général
- 60 000,00 € sur le FDR du service de restauration et d'hébergement
- 2 500,00 € sur le FDR du SAMS

Acte n°43 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux avec le Montpellier Université Club (MUC) pour l'été 2017.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 19 avril 2017 au 18 juin 2017.

Le Proviseur



Catherine GWIZDZIEL